
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance

du 30 janvier 2026

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 18 mars 2026

ayant comme sujet

« Règlement général de la circulation ; modification ; Boulevard Prince Henri ; décision »

a été publiée et affichée le 25 mars 2026

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

